

Désignation de l'entreprise <b>SARL ETRE</b>				Néant <input type="checkbox"/>				
Adresse de l'entreprise <b>49 Avenue Gambetta 26100 ROMANS-SUR-ISERE</b>								
Numéro SIRET* <b>8 4 4 3 6 9 9 3 4 0 0 0 1 4</b>								
Durée de l'exercice en nombre de mois* <b>12</b>				Durée de l'exercice précédent* <b>12</b>				
Exercice N clos le <b>31/12/2024</b>								
<b>ACTIF</b>								
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations	Fonds commercial*	010	012				
	incorporelles		Autres*	014	016			
	Immobilisations corporelles*		028	5 003	030	2 601	2 401	
	Immobilisations financières* (1)		040	325 000	042		325 000	
	Total I (5)			044	330 003	048	2 601	327 401
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	11 575	052		11 575	
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068	14 400	070		14 400
			Autres* (3)	072	584	074		584
	Valeurs mobilières de placement			080		082		
	Disponibilités			084	19 054	086		19 054
	Charges constatées d'avance *			092	211	094		211
	Total II			096	45 825	098		45 825
	Total général (I + II)			110	375 828	112	2 601	373 227
<b>PASSIF</b>						Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120			325 000	
	Écarts de réévaluation			124				
	Réserve légale			126			7 078	
	Réserves réglementées*			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)			131			12 847	
	Report à nouveau			134				
	Résultat de l'exercice			136			3 867	
	Subventions d'investissement			137				
	Provisions réglementées			140				
	Total I			142			348 793	
Provisions pour risques et charges					Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166			9 306	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)			169	3 152		3 835	
	Comptes courants d'associés			173			11 291	
	Autres dettes			175				
	Produits constatés d'avance			174				
Total III			176			24 433		
Total général (I + II + III)			180			373 227		
RENVois	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	1 671
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 103 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ETRE

Néant  \*

Exercice N clos le 31/12/2024

**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*									
			dont export	209				210		
			et livraisons	215				214		
	Production vendue	biens	services*	217				218		72 000
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)						222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production						224		
	Subventions d'exploitation reçues							226		
Autres produits							230			
								<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>	232	72 000
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234		
	Variation de stocks (marchandises)*							236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238		3 000
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*							240		( 3 000)
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier : )						242		4 714
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243				244		3 878
	Rémunérations du personnel*							250		57 606
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252		
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI)		255				254		1 250
	Dotations aux provisions							256		
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger)		259				262			
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260							
								<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	264	67 449
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>									270	4 550
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers						(III)	280		
	Produits exceptionnels						(IV)	290		
	Charges financières						(V)	294		
	Charges exceptionnelles	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347				(VI)	300	
		(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348						
	Impôts sur les bénéfices*						(VII)	306		683
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>									310	3 867
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312				314	3 867	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*							316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318		
	Provisions non déductibles*							322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)							324		683
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpiés-cls d'associés	247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248			330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option				(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249			251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU (44. octies A)	987				342	
	ZRD (44. terdecies)	127		JEI (44. sexies A)	989					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991		ZRR (44. quindecies)	138					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Exonération Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)	181					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Investissements et souscriptions outre-mer	344					
	Créance due au report en arrière du déficit	346		Zone de développement prioritaire (44. septecies)	993					
	Dont divers								350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648					
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990						
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649						
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		Dédact° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641						
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									352	4 550
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :							356		
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :								360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									370	4 550

**COMPTES ANNUELS**

**2024**

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe

**Cegid**  
Group

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ETRE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 373 227 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 3 868 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/01/1900 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

\* Matériel de transport : 4 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

**ETRE**  
**Société à responsabilité limitée au capital de 325 000 euros**  
**Siège social : 49 avenue Gambetta 26100 ROMANS SUR ISERE**  
**844 369 934 RCS ROMANS**

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2025**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2024**

**DEUXIEME DÉCISION**

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 3 867,72 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3 867,72 euros
A la réserve légale	193,39 euros
	-----
Solde	3 674,33 euros
En totalité au compte « autres réserves ».	

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme  
La Gérance  
Thomas HURIEZ

